

Compte rendu
Réunion du Bureau Communautaire du Mardi 14 mai 2019
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-DIX-NEUF, le QUATORZE du mois de MAI à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 7 mai 2019.

Présents : MM. FOURNIER, BOLTZ (sauf point 1.1), CANTELE, CORRADI, DROUIN, FAVIER, FICHTER, HENRY, MATELIC (à partir du point 4.1), MUNIER et WATRIN.

Membre ayant donné procuration : -

Absents excusés : M. BOLTZ (au point 1.1) et M. MATELIC (jusqu'au point 3.1)

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2019

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 08 avril 2019.

DB 2019-44 - Aide au surcoût foncier – Attribution d'une subvention à Metz Habitat Territoire pour l'opération de construction en « VEFA » de 90 logements Rues Jeanne d'Arc et Clémenceau à CLOUANGE

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 193 600 € à la société METZ HABITAT TERRITOIRE pour une opération de construction neuve de 90 logements VEFA (58 PLUS et 32 PLAI), rues Jeanne d'Arc et Clémenceau à CLOUANGE,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet entre la CCPOM et MHT afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

DB 2019-45 - Aide au surcoût foncier – Demande présentée par LOGIEST pour l'opération de construction de 31 logements Rue Saint François à Marange-Silvange

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de rejeter la demande de subvention d'aide au surcoût foncier déposée par la société LOGIEST pour une opération de construction neuve de 31 logements (21 PLUS et 10 PLAI), rue Saint-François à Marange-Silvange, au motif qu'elle n'est pas conforme aux dispositions du règlement d'intervention de l'aide au surcoût foncier, du fait que les travaux de construction des 31 logements ont débuté avant l'envoi de la convention relative à l'utilisation de l'aide au surcoût foncier.

DB 2019-46 - Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers pour un montant total de 1 233 € dans le cadre du Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2019-47 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers pour un montant total de 4 135,98 € dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH),
 - Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2019-48 - Salon à l'Envers de Lorraine et du Grand Est – Edition 2019 – Attribution d'une subvention

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association « Entreprendre en Lorraine Nord » pour l'organisation de l'édition 2019 du « Salon à l'envers de Lorraine et du Grand Est ».

DB 2019-49 – Dispositif d'aide aux équipements de développement durable – Versement de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 75,73 € à un particulier dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable,
 - Et DÉCIDE de procéder à son versement.

DB 2019-50 – Protection et mise en valeur de l'environnement – Demande de subvention du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 8 784 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine,
 - Et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires y afférent, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits dans la décision modificative n° 1.

DB 2019-51 – Collecte des Déchets ménagers – Collecte des déchets diffus spécifiques des ménages – Passation d'une convention avec l'éco-organisme « Eco-DDS »

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de passer une convention avec l'éco-organisme Eco-DDS, pour la collecte sélective des Déchets Diffus Spécifiques des ménages (DDS ménagers) en déchèterie et leur traitement,
 - Et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires y afférent.

DB 2019-52 - Versement du solde de la subvention attribuée à l'association « CCPOM Convivialité »

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de procéder au versement du solde de la subvention attribuée à l'association « CCPOM Convivialité », d'un montant de 5 150 €.

**DB 2019-53 – Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » -
Cession d'un terrain à la société « Julien INVEST »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de rapporter la décision du Bureau Communautaire n° DB 2019-22 du 11 mars 2019,
- AUTORISE la cession au profit de la société « Julien INVEST », domicilié à SCY-CHAZELLES (57 160), 6, rue Drogon, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, des parcelles de terrain situées sur le Parc d'activités communautaire « Champelle » à Sainte-Marie-aux-Chênes et cadastrées comme suit : Section 34 n° 351/130 (1ha), Section 34 n° 364/130 (3a31), Section 34 n° 367/130 (1a00) et Section 34 n° 365/130 (17a62).
- FIXE le prix de la partie constructible de cet ensemble de terrains, soit 78a55, à 10,00 €/m² HT hors aide de la Communauté de Communes, conformément à l'estimation des services du Domaine en date du 12 avril 2019,
- DÉCIDE d'accorder un abaissement de prix à hauteur de 3 € le m², ce qui ramène le prix de cession à 7 €/m² HT, compte tenu de l'engagement pris par la société de procéder à la création d'emplois,
- DÉCIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- FIXE le prix de la partie inconstructible de cet ensemble de terrains (située en zone « rouge » du plan de prévention des risques miniers) soit 26a37 à 1.00 € symbolique,
- FIXE le prix de cession d'une partie du bassin d'orage à 1.00 € symbolique,
- Et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente et la convention sous seing privé à passer à cet effet avec la société « Julien INVEST », ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/04/2019
- Tableau de bord financier au 30/04/2019
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/03/2019
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 30/04/2019
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/04/2019
- Tableau de bord « Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique » au 30/04/2019
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 30/04/2019
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/04/2019
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/04/2019
- Tableau de bord « Petite Enfance » du 31/03/2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h25.

Rombas, le 20 mai 2019

Le Président,



Lionel FOURNIER

